



AVIS DE COURSE (AC)

CHALLENGE D'AUTOMNE DÉRIVEURS - CATAMARANS 05 - 06 OCTOBRE 2024 SOCIÉTÉ DES RÉGATES DE DOUARNENEZ DOUARNENEZ GRADE 5A

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux
- 1.3 - le règlement sportif de la ligue Bretagne de Voile

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles le 1^{er} octobre sur les sites :
www.voile-bretagne.com et www.srdouarnenez.com/challenge-regional-automne
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3. COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable aux adresses :
www.voile-bretagne.com et www.srdouarnenez.com/challenge-regional-automne
- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la ou des classes : Optimist, Open Skiff, 29^{er}, RS Feva, 420, ILCA, Catamaran.
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.2.1 a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
 - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c. une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription en ligne et acquiter les droits requis, à : www.srdouarnenez.com/challenge-regional-automne

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.5 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : inscriptions sur place à la Maison du Nautisme le samedi 5 octobre de 9h30 à 11h00.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au vendredi 4 octobre à midi	Droits d'inscription après le vendredi 4 octobre à midi
SOLITAIRE	24 €	30 €
DOUBLE	48 €	60 €

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux [doivent] [peuvent être tenus] d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 PROGRAMME

7.1 Confirmation d'inscription : samedi 5 octobre de 9h30 à 12h00 à la Maison du Nautisme.

Date	Classe	Briefing	1 ^{er} signal d'avertissement L'ordre des départs sera précisé au briefing
Samedi 5 octobre	Toutes	12h30	14h00
Dimanche 6 octobre	Toutes	Briefing	10h00

7.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve :

Un comité technique sera présent tout au long de l'épreuve

7.3 Nombre de courses : le nombre de courses sera ajusté par les présidents des comités de course et dans tous les cas ne sera pas supérieur à 4 courses par jour.

7.4 L'heure du signal d'avertissement de la première course est 14h00 le samedi 5 octobre et 10h00 le dimanche 6 octobre. L'ordre des départs sera donné au briefing.

7.5 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h30

8 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

8.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge ou de rating] valide.

8.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour un contrôle de l'équipement à tout moment.

8.3 [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 [

9 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Voir la RCV 50.

10 LIEU

10.1 L'Annexe A fournit le QR code du groupe WTSP : « Challenge Régional d'Automne ».

10.2 L'Annexe B à l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve.

10.3 L'Annexe C à l'AC indique l'emplacement des zones de course.

11 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront décrits dans les instructions de course (IC).

12 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

13 CLASSEMENT

13.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.

13.2 Le score d'un bateau sera le total des scores de toutes ses courses.

14 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

14.1 [DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés et feront partie du dispositif de sécurité.

14.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

15 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

16 PLACE AU PORT

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le parc à bateaux

17 PROTECTION DES DONNÉES

17.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

17.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

18 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

19 PRIX

Les prix seront distribués comme conformément au règlement sportif de la ligue Bretagne.

20 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations contactez-nous :

- par mail à contact@srdouarnenez.com
- par téléphone au 02 98 74 36 84
- www.srdouarnenez.com/challenge-regional-automne

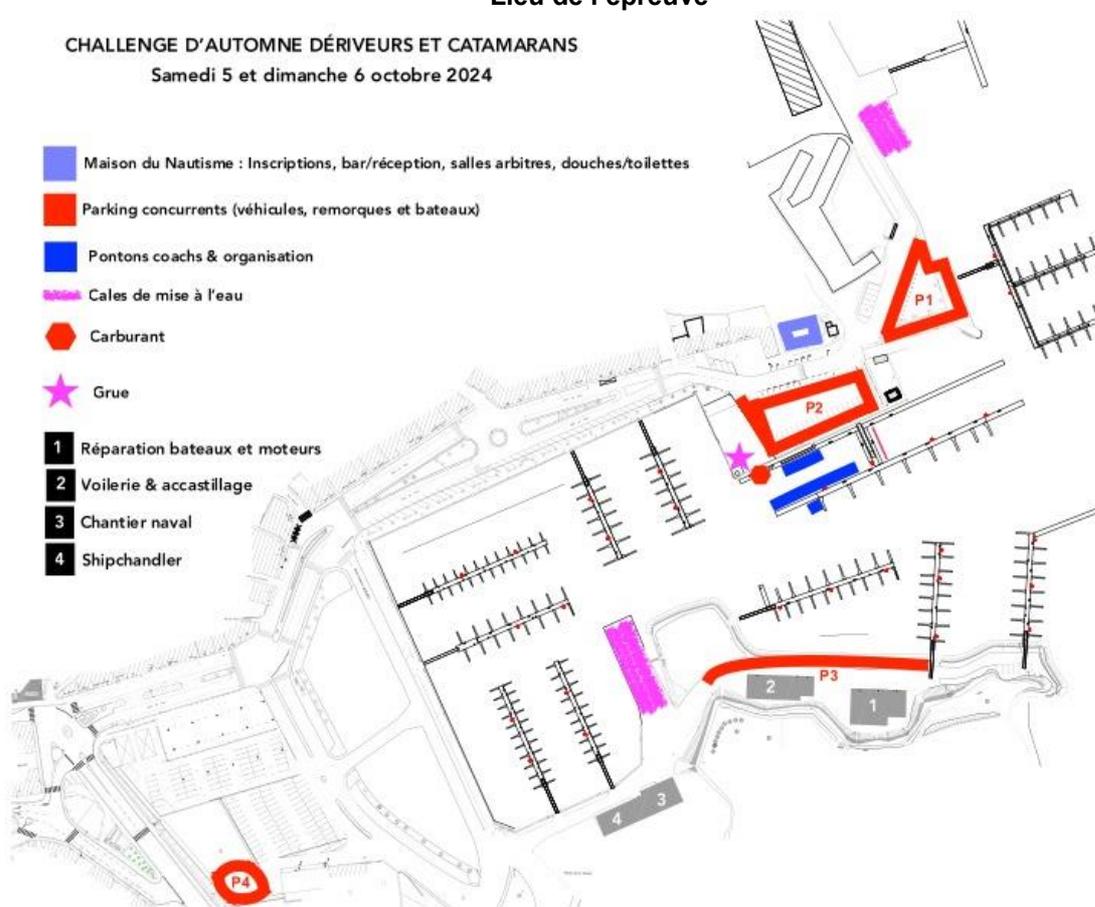
ANNEXE A : GROUPE WTSP, CHALLENGE RÉGIONAL D'AUTOMNE



ANNEXE B

Lieu de l'épreuve

CHALLENGE D'AUTOMNE DÉRIVEURS ET CATAMARANS
Samedi 5 et dimanche 6 octobre 2024



ANNEXE C

Zone de course

